Exclusif

Génocide rwandais

Le colonel Bagosora piégé par ses contradictions

Le procès du "cerveau" du génocide anti-tutsi de 1994, le colonel Théoneste Bagosora, est entré dans une phase décisive devant le Tribunal pénal international pour le Rwanda, à Arusha (Tanzanie). Après avoir déposé pour sa défense, il est soumis depuis une semaine aux questions du procureur. Son interrogatoire a mis à mal l'image consensuelle qu'il a jusqu'à présent tenté de donner de lui. Il a surtout permis à l'accusation de mettre en évidence le caractère prémédité du génocide. Le procès débuté en avril 2004, devrait s'achever dans un an. Le colonel Bagosora risque la perpétuité.

"Selon le recensement de 1978, il y a avait 700.000 Tutsis et ils ne sont pas tous morts puisqu'il en restent aujourd'hui suffisamment pour gouverner et occuper le Rwanda". La phrase du colonel Théoneste Bagosora devant le TPIR d'Arusha faisait sombrement écho, jeudi dernier, à ce qu'il avait énoncé le 24 octobre en affirmant : "*Moi je ne crois pas au génocide, il y a eu des massacres excessifs"*.

Interrogé par son avocat français Raphaël Constant pendant trois semaines, le "*cerveau*" présumé du génocide rwandais a développé ses thèses négationnistes tout en se prévalant d'être un homme de consensus et en minimisant son rôle dans le déroulement des événement de 1994.

Mais depuis vendredi dernier, le ton a changé. Les questions du procureur, le canadien Drew White, ont pour objet de prouver le rôle de premier plan du colonel Bagosora dans le génocide.

En janvier 1990, Bagosora commandait le camp Kanombe quand le Front patriotique rwandais (FPR), lança des attaques militaires contre le Rwanda depuis l'Ouganda voisin. Les troupes du FPR étaient en majorité composées de réfugiés Tutsis rwandais qui avaient fui les discriminations et les massacres dont ils étaient déjà les victimes dans leur pays. Fin 1990, Bagosora est chargé de présider une commission qui doit définir précisément l'ennemi à l'origine des attaques. Il conclura qu'il s'agit "*du Tutsi de l'extérieur et du Tutsi de l'intérieur*".

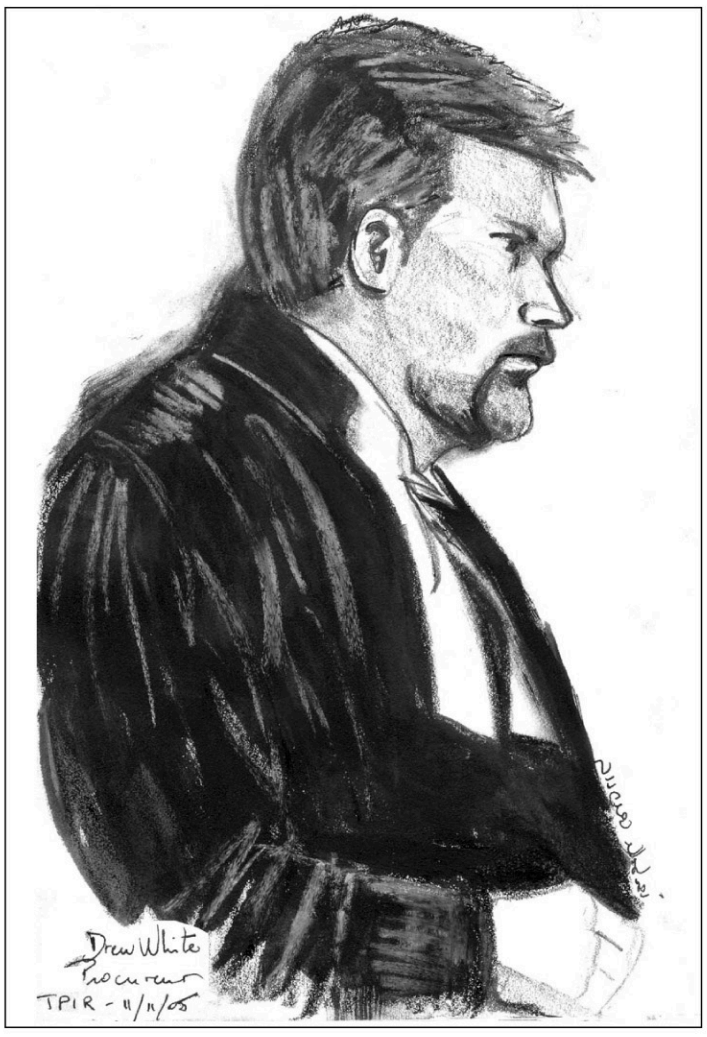

UN HOMME INTRANSIGEANT

Simple directeur de cabinet du ministre de la Défense au moment du génocide, il serait en réalité devenu l'homme fort du pays après l'attentat contre l'avion du président Juvénal Habyarimana, le 6 avril 1994. C'est la mort du chef de l'Etat rwandais qui enclencha la machine meurtrière qui fonctionna alors à plein régime pendant trois mois. D'avril à juillet 1994, entre 800.000 et un million de personnes ont été tuées, essentiellement des Tutsis mais aussi des Hutus modérés, opposés au camp hutu extrémiste dans lequel l'accusation range le colonel.

Jugé avec trois autres militaires de haut rang, Bagosora, 64 ans, répond de douze chefs d'accusation de génocide, de crimes contre l'humanité et de crimes de guerre. Il est notamment accusé d'entente en vue de commettre le génocide, d'avoir diffusé l'idéologie ethniste à l'origine du drame et d'avoir orchestré le génocide. Il plaide non coupable.

Face au procureur, Bagosora montre un visage dur, il est sarcastique, esquive les questions et révèle l'homme intransigeant qu'il a tenté de dissimuler jusqu'à présent.

Ainsi, quand le procureur lui demande : « *En 1994, vous avez fait le choix militaire de prendre la population tutsie en otage pour défendre le pays face au FPR ?* », Bagosora rétorque sèchement : « *Ce sont les Tutsis qui vous ont dit ça.* »

Cet échange résume bien sa ligne de défense : la responsabilité du génocide revient au FPR de Paul Kagamé (aujourd'hui au pouvoir à Kigali) qui, selon Bagosora, aurait abattu l'avion du président Habyarimana avant de lancer une nouvelle attaque contre l'armée régulière. Cette réponse démontre aussi tout le mal que le colonel pense du tribunal qui est, selon lui, téléguidé par l'actuel pouvoir rwandais.

PIÉGÉ, L'ACCUSÉ SE TAIT

Le procureur reste imperturbable face au mépris de Bagosora et au barrage d'objections que lui oppose la défense à chaque fois que son client est mis en difficulté.

Pour se décharger de sa responsabilité, Bagosora évoque un rapport de la CIA daté de janvier 1994. L'agence de renseignement américaine s'y alarmait de l'existence d'un plan d'extermination d'au moins 500.000 Tutsis si le FPR reprenait les combats. "*Ce sont ceux qui disposaient de ces informations qui ont planifié le génocide*", clame Bagosora qui en déduit que le FPR a gagné la guerre grâce au soutien des Etats-Unis.

Mais, habilement, au fil de l'interrogatoire, le procureur place l'accusé face à ses contradictions : "*Votre stratégie était bien de prendre les Tutsis en otage et de mettre vos menaces à exécution ?"*, répète Drew White. "*Si le FPR n'avait pas attaqué, tous ces gens ne seraient pas morts"*, lâche Bagosora. Piégé par des questions visant à démontrer la planification du génocide, le colonel se tait. Il fixe avec dureté le procureur, tandis qu'un lourd silence tombe sur la salle d'audience.

Fabien Grasser
Correspondance particulière

Le « cerveau » du génocide

Le Tribunal pénal international pour le Rwanda (TPIR) a été créé en novembre 1994 par le Conseil de sécurité de l'ONU. Son siège a été fixé à Arusha, dans le nord de la Tanzanie. Il est tenu de conclure ses travaux en 2008 pour les affaires jugées en première instance. La Cour d'appel, commune avec celle du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie, a son siège à La Haye, aux pays-Bas. Elle a jusqu'à 2010 pour examiner et juger les appels introduits par les personnes condamnées à Arusha.

En dix ans, le TPIR a fait procédé à l'arrestation de 72 personnes. Sur ce total, 66 sont emprisonnées, dont 60 à Arusha, et six autres, définitivement condamnées, purgent leur peine au Mali. Cinq détenus ont été libérés et un est décédé. Le TPIR a été créé pour juger les principaux responsables du génocide.

Les procès de 14 détenus sont définitivement clos, dont celui de l'ancien premier ministre Jean Kambanda, qui a été condamné à la prison à vie pour sa responsabilité dans le massacre d'un million de personnes. Huit détenus ont fait appel de leur condamnation.

Les procès de 25 prévenus sont en cours. C'est le cas de celui du colonel Théoneste Bagosora, considéré comme le "*cerveau*" du génocide, débuté en 2002, et qui dépose depuis le début de la semaine pour sa défense. Dix-huit personnes sont en attente de jugement alors que neuf autres accusés n'ont pas encore pu être arrêtés.